



13 exploitations

131 hectares

10.5 hectares/exploitation

BLÉ TENDRE

2023 : un retour à des résultats économiques moyens !

	Moyenne	Variabilité par poste *	
		20 %	20 %
Rendement q/ha	53	46.1	61.2
Prix €/t	218	206	230
Indemnités assurance €/ha	0	-	-
Produit Brut	1 141	1 040	1 317
Fertilisation	384	253	496
Semences	128	46	177
Herbicides	76	64	86
Fongicides et autres phytos	69	49	85
Irrigation	18		
Assurance	41	0	59
Récolte	117	85	133
Charges opérationnelles	792	583	911
Marge Brute (hors paille)	348	169	478

**exemple de lecture des données variabilité par poste : pour la fertilisation, 20 % des surfaces ont reçu moins de 253 € d'engrais, 60 % entre 253 et 496 € et 20 % plus de 496 €.*

L'échantillon 2023 se compose de 13 exploitations pour 131 ha. L'implantation du blé se fait majoritairement pour la production de paille en autoconsommation et sur les parcelles non irrigables. Après une première partie de campagne très favorable au développement des blés, le printemps frais et humide a mis un coup de frein. Pour autant, les biomasses à montaison et la fertilité des épis sont élevées. Malgré un remplissage sous contraintes, le nombre de grains est important et les rendements sont proches de la moyenne quinquennale, avec moins de variabilité entre situations qu'habituellement.

Evolution de la marge brute sur 10 ans

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 5 dernières années
Rendement q/ha	45	64	58	64	41	71	37	53	52	53	51
Prix €/t	157	177	139	149	160	158	164	187	315	218	200
Indemnité assurance	0	1	8	28	81	0	23	28	148	0	47
Produit brut	722	1135	814	982	737	1120	633	1011	1772	1141	1 069
Fertilisation	246	290	267	209	232	240	199	251	466	384	295
Semences	148	169	141	149	149	117	143	138	122	128	133
Traitements	149	155	152	146	147	142	112	121	100	145	128
Autres charges	114	113	118	121	130	127	120	132	129	135	129
Charges opérationnelles	657	726	678	625	658	626	574	642	817	792	685
Marge brute/ha (hors paille)	66	409	136	375	79	494	59	369	955	348	384
Rendement paille kg/ha	2 514	3 955	4 240	4 658	3 114	4 393	2 392	3 325	3 283	4 018	3 421

Le rendement moyen 2023 s'établit à 53 q/ha, équivalent aux 2 années précédentes, et avec une variabilité assez faible allant de 44 à 66 q/ha.

Le prix de vente a chuté fortement par rapport à 2022, près de 100 €/t en moins ; néanmoins, il s'établit à 218 €/t et reste nettement supérieur aux années précédentes. Le produit brut s'établit ainsi à 1141 €/ha et reste supérieur à la moyenne quinquennale.

Le poste fertilisation est en baisse de 18% pour s'établir à 384 €/ha et représente 48% de la totalité des charges opérationnelles.

Le poste traitement a également progressé, majoritairement dû au coût du désherbage.

Les charges opérationnelles atteignent 792 €/ha, soit une légère diminution par rapport à 2022 (-25 €/ha).

La baisse du produit brut, en lien avec la chute du prix de vente entraîne donc la forte diminution de la marge brute à 348 €/ha, proche de la moyenne quinquennale.

A noter cette année qu'aucune exploitation n'a perçu d'indemnisation d'assurance, malgré des conditions de fin de cycle parfois compliquées avec des orages violents sur certaines zones. 5 exploitations étaient assurées, pour un montant moyen de 53 €/ha.

Valorisation de la paille

Le rendement paille moyen s'élève à 4 t/ha.

8 exploitations de l'échantillon ont vendu la paille : 3 en bottes à 123 €/t en moyenne et 5 sur pied à 43 €/t ; 3 l'ont broyée et 2 l'ont gardée pour l'autoconsommation par l'élevage.

Le coût moyen du pressage s'élève à 116 €/ha ; ainsi avec la vente de paille à 123 €/t, **cela améliore la marge brute de + 396 €/ha.**

Dates de semis et de récolte

Les semis de blé des exploitations de l'échantillon ont été réalisés entre le 10 octobre et le 12 novembre. Pour les récoltes, il a fallu attendre les derniers jours de juin pour débiter les récoltes qui se sont déroulées majoritairement entre le 5 et le 14 juillet.

Les dates de semis doivent correspondre à un compromis entre la prise en compte des risques agro-climatiques et une limitation raisonnable des risques parasitaires. Le calendrier de semis doit

être bâti en tenant compte avant tout de la précocité des variétés. Celle-ci est suffisamment variable au sein d'une même espèce pour alterner les semis des différentes espèces présentes sur l'exploitation et adapter les dates d'implantation à chaque variété. Pour connaître les dates de semis recommandées à vos variétés les plus adaptées à votre territoire, consultez CHOISIR ET DECIDER publié par Arvalis « Institut du Végétal ».

Date moyenne de semis	26 octobre 2022
Date moyenne de récolte	7 juillet 2023

Variétés semées

Variétés	Surfaces (ha)	% surface 2022
VIVENDO	24	19%
PIBRAC	23	18%
PROVIDENCE	15	12%
Semence de ferme	14	11%
PASSION	14	11%
OREGRAIN	8	7%
PACTEO	8	6%
GREKKO	7	5%
PILLIER	7	5%
BORSALINO	4	3%
GRAVURE	3	2%
WINNER	1	1%

On observe une gamme plus large de variétés cette année avec 12 variétés différentes. Les 3 les plus représentées couvrent près de 50% des surfaces implantées.

Les variétés ne sont pas toutes égales face aux pathogènes. Certaines témoignent d'un bon niveau de tolérance ou de résistance, pas toujours bien valorisé en pratique. Le choix variétal reste le premier moyen de lutte pour maîtriser la nuisibilité des principales maladies fongiques du blé et limiter l'utilisation de fongicides. Semer une variété tolérante ou résistante peut parfois être plus payante que la lutte fongicide.

Les semences de ferme représentent 11% de la surface de l'échantillon, contre 13% en 2022.

Fertilisation minérale

Le tableau présente les quantités d'éléments minéraux apportés sur les parcelles n'ayant pas reçu de fertilisation organique, soit 93 % des surfaces.

La quantité d'azote moyenne apportée est au plus bas, avec 147 unités/ha, en lien très certainement avec la forte inflation des engrais en 2022.

Plus la dose d'azote est forte, plus le niveau de maladie sera élevé.

La plante gagnant en vigueur et en feuillage, le champignon trouve alors un contexte idéal pour se développer. C'est le cas de l'oïdium ou des rouilles. Un excès de fertilisation azotée peut aussi avantager le développement de certaines adventices. D'où la nécessité de désherber avant d'apporter l'azote. Il s'agit d'apporter la dose nécessaire aux besoins de la culture, sans « surfertiliser » et en évitant les apports trop précoces.

38 % des surfaces n'ont reçu ni phosphore ni potasse, contre 46 % l'an passé.

Deux exploitations ont valorisé des effluents d'élevage sur les parcelles de blé.

Année	N	P	K
2023	147	19	22
2022	159	14	21
2021	171	37	44
2020	146	24	32
2019	195	28	31
2018	178	35	38
2017	190	16	25

Fractionnement des apports	Nombre d'exploitations	% surfaces	Rendement (q/ha)	N total (unités/ha)
1 apport d'azote	2	27 %	46	142
2 apports d'azote	3	33 %	54	138
3 apports d'azote	7	35 %	54	155
4 apports d'azote et plus	1	5 %	62	254

Plus de 2/3 des surfaces reçoivent l'azote de façon fractionnée en 2 ou 3 passages. Les résultats techniques correspondants sont équivalents.

On peut remarquer que plus le nombre de passages est élevé, plus la quantité d'azote totale apportée est importante.

Rappelons, que d'après les préconisations d'Arvalis, le premier apport au stade tallage doit être modéré. Les besoins sont ensuite très importants au stade épi 1cm puis ils déclinent à l'épiaison. Plus l'azote est apporté tardivement, plus il joue sur la teneur en protéine de la plante. Les variétés qui présentent les plus faibles teneurs de protéines, ont besoin d'un report en azote supérieur. Lorsque ce report est supérieur à 60 unités, il peut être fractionné en deux.

Tableau du fractionnement de la fertilisation azotée, selon fiche culture sur notre site internet :

Stade d'apport	Quantité (Unités/hectares)	Objectif
Début tallage	40	Maintien de la nutrition azotée
Epi 1 cm	Apport total – premier et dernier apport	Montaison de l'épi
Stade 2 nœuds à gonflement	40 à 80 (selon le potentiel de rendement)	Garantir la teneur en protéine du grain

Source : https://landes.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/101_Inst-Landes/Documents/techniques_et_innovations/PV/BLE.pdf

Désherbage

La stratégie de désherbage en prélevée est majoritaire cette année, avec un coût moyen de 59 €/ha.

Stratégies herbicides	Nombre d'exploitations	% surfaces	coût €/ha
Désherbage en pré-levée	7	59 %	59
Désherbage en post-levée	6	41 %	56

L'IFT herbicide moyen s'élève à 1.37, inférieur à l'indice régional de référence de 1,5 (référence 2014). Les principales matières actives utilisées sont listées dans le tableau ci-après :

Stratégie	Nom du Produit	Dose Homologuée en l ou kg /ha	Matière active	% surfaces traitées
Total	HIGHLAND	7	Glyphosate 360g/L	8%
Désherbage d'automne	TROOPER	2,5	Flufénacet 60 g/L Pendiméthaline 300 g/L	48%
	ROXY 800 EC	3	Prosulfocab 800g/L	24%
Post-levée	AXIAL PRATIC/AXEO	0,9	Pinoxaden 50 g/L Cloquintocet-mexyl 12.5 g/L	4%
	ATLANTIS PRO/ ABSOLU PRO	1,5	Mesosulfuron 10 g/L Iodosulfuron 2 g/L	46%
	ARCHIPEL DUO	1	Mesosulfuron 7,5 g/L Iodosulfuron 7,5 g/L	11%
	ALLIE STAR	0,045	Metsulfuron 111 g/kg Tribenuron 222 g/kg	42%
	BOFIX	2,5	MCPA 200g/L Fluoroxypyr 40 g/L Clopyralid 20 g/L	3%
	DEFT	0,03	Metsulfuron méthyle 200 g/kg	24%

Traitements fongicides

Nombre de passages	% surfaces	Nombre d'exploitations	Rendement (q/ha)
0	3	1	45
1	22	3	53
2	26	6	53
3	32	4	56

Le nombre de traitements fongicides réalisés est très variable d'une exploitation à une autre ; très souvent, il est adapté au potentiel de rendement de la culture, au printemps.

L'IFT fongicide de l'échantillon est de 1,46, nettement supérieur à celui de 2022, en lien avec des conditions climatiques plus pluvieuses du printemps 2023.

L'IFT « hors herbicide » de l'échantillon est de 2.51 : il est de 1 pour le traitement des semences et de 1.46 pour les fongicides.

Aucune protection n'a été utilisée, ni contre les limaces ni contre les insectes. Deux exploitations ont eu recours à un régulateur de croissance de paille.

Précédents culturaux

Précédent	Nombre d'exploitations	Surface
Tournesol	5	54 %
Maïs grain	6	37 %
Colza	1	5 %

Techniques culturales

Le non-labour (techniques culturales simplifiées ou semis direct) est utilisé pour 82 % des surfaces. ■



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Consulter la fiche culture sur notre site :

https://landes.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/101_Inst-Landes/Documents/techniques_et_innovations/PV/BLE.pdf